

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de reclassement administratif du produit adjuvant AVESS

de la société

COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS

enregistrée sous le n°2019-4721

L'autorisation de mise sur le marché n°203007 du produit adjuvant désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit AVESS devient second nom commercial du produit de référence TRADER PRO.

Les demandes n°2017-3464 et 2018-1719 sont devenues sans objet.

Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|---|
| Nom du produit | AVESS |
| Type de produit | Deuxième gamme |
| Titulaire | COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS ZONE INDUSTRIELLE, RUE DU BUISSON DU ROI, 60881 LE MEUX CEDEX, France |
| Formulation | Concentré soluble (SL) |
| Contenant | 104 g/L - Sulfate de magnésium |
| Numéro d'intrant | 2030007 |
| Numéro d'AMM | 2030007 |
| Fonction | Adjuvant |
| Gamme d'usage | Professionnel |

Conditions générales de retrait

| | |
|--|--|
| Date limite pour la vente et la distribution | Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 2030007 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants | Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 2030007 |

A Maisons-Alfort le,

11 OCT. 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)